



Peut-on hériter d'un permis de construire?

Par **kellymb**, le **05/03/2011** à **11:31**

Bonjour,

Cela fait presque 2 ans que j'ai hérité d'une maison en construction.
Le permis de construction était "à vie" et la construction de la maison a débuté en 1980. Il me semble qu'il y avait obligation de faire quelques travaux tous les 1 ou 2 ans.

Mes questions sont les suivantes : dois-je refaire une demande de permis de construire (le notaire n'a pas su me répondre)? Dans le cas où le permis continue après succession ai-je l'obligation de faire des travaux tous les 1 ou 2 ans?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Kelly

Par **amajuris**, le **05/03/2011** à **14:15**

bjr,
un permis de construire à vie n'existe pas, il est toujours délivré pour une durée déterminée (normalement 2 ans portée à 3 ans avec le plan de relance).
le permis est périmé si les travaux ont été interrompus pendant plus d'un an.
cdt

Par **kellymb**, le **15/04/2011** à **22:24**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Après renseignement auprès de la mairie, il s'agit d'un permis pour un terrain agricole. Il n'y a pas de durée de validité fixée (d'où le terme "à vie" que j'avais entendu). Seule obligation, faire des travaux tous les ans.